

Le vendredi 12 mai 2023

Procès-verbal de la 4^{ème} séance

Date de la convocation : 5 mai 2023

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

Membres excusés : 5

Procuration : 4

Membre absent : 0

*L'an deux mille vingt-trois, le 12 mai à 17h30, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand se sont réunis, Salle Espace Rencontre au 15 rue d'Enfer, sur convocation qui leur a été adressée par la Vice-Présidente, conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles et de l'article 3 du règlement intérieur, sous la Présidence de **Madame Nicaise JOSEPH, Vice-présidente du CCAS.***

Présents :

Nicaise JOSEPH, Dominique BRIAT, Pierre MIQUEL, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Lucas PEYRE, Danièle GUILLAUME, Jean-Luc MORNAND, Françoise STRUSS, Catherine MABRUT, Daniel RODRIGUES

Excusés avec pouvoir :

Olivier BIANCHI à Nicaise JOSEPH, Sylviane TARDIEU à Pierre MIQUEL, Serge MAFFRE à Dominique BRIAT, Dominique ROLLAND à Danièle GUILLAUME.

Excusés :

Alexis BLONDEAU

Secrétaire de séance : David CLAUDE

Quorum : 10/15

Ordre du jour de la séance

INFORMATIONS – PROJETS EN COURS

- Dispositif «Déclics sportifs» - École de l'inclusion par le sport.
Intervention de Monsieur Stève MAQUAIRE-BEAUSOLEIL
- DLIT – Point d'avancement de la mutualisation

FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Décision modificative de crédits – divers budgets

Subvention à l'association Retraite Loisirs et Solidarité

FONCTION PUBLIQUE - PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FPT

Convention de mise à disposition assistant socio-éducatif Ville 2023-2026

Modification du tableau des effectifs – modification du cadre d'emplois

La séance ouvre à 17H30 heures. Madame JOSEPH procède à l'appel des membres et indique que le quorum est atteint.

Procès-verbal de la séance du 17 mars

La Vice-Présidente ouvre la séance et demande aux administrateurs s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration.

Il n'y a pas de question et pas d'observation

Le procès-verbal de la séance du 17 mars est adopté à l'unanimité.

VOTE

| | | | |
|-------------------|----|-------------------|-----------|
| En exercice | 15 | POUR | 14 |
| Présents | 10 | CONTRE | 0 |
| Procurations | 4 | ABSTENSION | 0 |
| Pris part au vote | 14 | TOTAL | 14 |

Dispositif «Déclics sportifs» - École de l'inclusion par le sport.

Intervention de Monsieur Stève MAQUAIRE-BEAUSOLEIL

Monsieur MAQUAIRE-BEAUSOLEIL explique qu'il s'agit d'un projet développé par l'Agence Pour l'Éducation par Le Sport (APELS), qui est l'acteur principal de l'inclusion par le sport en France, et qui permet à des jeunes peu ou pas diplômés, de s'insérer durablement dans le monde du travail. En ce qui concerne le CCAS, il s'agirait de former par exemple des jeunes au métier d'aide-soignant au travers d'une alternance.

Madame GUILLAUME indique que c'est intéressant d'allier le sport et l'apprentissage mais qu'elle a une question sur la compatibilité de cette action avec la charge de travail déjà forte en EHPAD.

Monsieur MAQUAIRE-BEAUSOLEIL explique que la personne référente est celle du centre de formation et cela a bien fonctionné à Lyon. Les échanges sur le sujet avec les EHPAD sont plutôt positifs. C'est une charge de travail supplémentaire mais c'est aussi une vraie plus-value pour les jeunes.

Madame GUILLAUME insiste sur le fait qu'il faudra faire attention à la charge supplémentaire.

Madame BRIAT indique que le tutorat a toujours un coût. Elle demande s'il s'agit d'un club ou d'une école ?

Monsieur MAQUAIRE-BEAUSOLEIL explique que c'est les deux.

Madame BRIAT exprime le fait que les jeunes femmes sont éloignées du sport à l'école pour des raisons culturelles et culturelles. Il faut un tremplin pour les filles pour qu'elles trouvent une voie.

Monsieur MAQUAIRE-BEAUSOLEIL indique qu'il y a aussi des jeunes femmes qui participent au programme, cela dépend des formations.

Monsieur MIQUEL explique que cela peut être aussi une ouverture et une découverte pour de jeunes hommes en ce qui concerne les métiers en EHPAD qui sont très féminisés. Il y a une réflexion à mener sur la mixité dans ces métiers.

Madame BRIAT précise qu'il faudrait guider davantage de filles au sport.

Madame GUILLAUME indique qu'il faut que les clubs de quartier soient concernés, c'est difficile pour les filles qui pratiquent la boxe notamment.

Monsieur MAQUAIRE-BEAUSOLEIL approuve en disant que l'on peut, en effet, capitaliser sur ce public.

Madame BRIAT indique que la formation par le sport est positive car les métiers en EHPAD sont des métiers qui « cassent » les professionnels.

Madame JOSEPH indique que c'est un projet qui valorise la réciprocité et qui apporte dans le domaine du social, on voit très peu de garçons dans ce domaine. On va développer l'intérêt et ça a du sens pour les jeunes, c'est un changement d'état d'esprit, c'est valorisant.

DLIT – Point d'avancement de la mutualisation

Madame JOSEPH informe les administrateurs que Monsieur DEBUIRE sera présent au prochain CA pour se présenter et présenter la démarche de mutualisation en cours. Nous avons rencontré l'ensemble des agents, nous avons rassuré sur les 25 % de temps de Monsieur DEBUIRE et nous nous sommes engagés à être attentif tout au long de la démarche.

FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires

Décision modificative de crédits – Divers budgets

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

1/budget 13 – « Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile » – décision modificative n°2

- section de fonctionnement

| | INTITULE DES COMPTES | DEPENSES | RECETTES |
|-----------------|--|------------------|------------------|
| DEPENSES | GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE | 42 000,00 | |
| 617 | Etudes et recherches | 42 000,00 | |
| RECETTES | GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS | | 42 000,00 |
| 778 | Autres produits exceptionnels | | 42 000,00 |
| | TOTAL SAAD | 42 000,00 | 42 000,00 |

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la décision modificative ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

| VOTE | | | |
|-------------------|----|-------------------|-----------|
| En exercice | 15 | POUR | 14 |
| Présents | 10 | CONTRE | 0 |
| Procurations | 4 | ABSTENSION | 0 |
| Pris part au vote | 14 | TOTAL | 14 |

Subvention à l'Association Retraite Loisirs et Solidarité

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Les administrateurs intéressés ne prennent pas part au vote.

L'Association Retraite Loisirs et Solidarité agit au quotidien en proposant de nombreuses activités de loisirs pour les séniors de tous âges et de nombreuses interventions auprès des plus isolés, à leur domicile ou en établissements.

Par convention du 14 décembre 2016, il est prévu que le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Clermont-Ferrand accorde une subvention à l'Association Retraite Loisirs Solidarité, dont les bénévoles interviennent soit dans les établissements gérés par le CCAS, soit auprès des personnes à domicile qui bénéficient d'un service à domicile géré directement par le CCAS.

Au vu du rapport et des comptes financiers présentés et au vu du nombre de bénévoles pour l'année 2022, l'association sollicite une subvention de 7 000 euros.

Les crédits inscrits au budget sont de 7 000 euros.

Il est proposé d'accorder une subvention de 7 000 euros à l'Association Retraite, Loisirs et Solidarité.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

| VOTE | | | |
|-------------------|----|-------------------|----------|
| En exercice | 15 | POUR | 7 |
| Présents | 10 | CONTRE | 0 |
| Procurations | 4 | ABSTENSION | 0 |
| Pris part au vote | 7 | TOTAL | 7 |

Convention de mise à disposition assistant socio-éducatif Ville 2023-2026

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Vu l'article L512-12 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Une assistante socio-éducative du CCAS est mise à disposition auprès de la Ville de Clermont-Ferrand et effectue les missions d'assistant social auprès du personnel de cette dernière.

A cet effet, une nouvelle convention de mise à disposition à compter du 1^{er} juillet 2023 sera signée avec le CCAS pour une durée de 3 ans. (cf. détail des modalités en annexe)

Conformément aux dispositions de l'article L512-12 du code général de la Fonction Publique, ce dispositif est soumis à l'assemblée délibérante pour information et en prendre acte.

Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur les termes de cette convention et d'autoriser la Vice-présidente à signer tous les documents relatifs à cette convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

VOTE

| | | | |
|-------------------|----|------------|----|
| En exercice | 15 | POUR | 14 |
| Présents | 10 | CONTRE | 0 |
| Procurations | 4 | ABSTENSION | 0 |
| Pris part au vote | 14 | TOTAL | 14 |

Modification du tableau des effectifs – Modification du cadre d'emplois

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

- Pour permettre l'adaptation du cadre d'emploi aux besoins des services, suite aux récents mouvements de personnel il est proposé au Conseil d'administration les suppressions/créations suivantes :

| Suppressions | Créations |
|--|--|
| 1 poste à temps complet sur le cadre d'emplois d'agent de maîtrise | <ul style="list-style-type: none">• poste à temps complet sur le cadre d'emplois d'adjoint technique |

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales sont inscrits au budget du CCAS.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

| VOTE | | | |
|-------------------|----|-------------------|-----------|
| En exercice | 15 | POUR | 14 |
| Présents | 10 | CONTRE | 0 |
| Procurations | 4 | ABSTENSION | 0 |
| Pris part au vote | 14 | TOTAL | 14 |

QUESTIONS DIVERSES

Madame JOSEPH informe les administrateurs qu'il a été acté le principe de la fin du port du masque et qu'il n'y a plus de limite pour les visites dans nos EHPAD.

Elle indique que la convention Ville / CCAS est un processus de coordination des politiques publiques dans de nombreux domaines, une réunion est prévue le mardi 16 mai à 17 h en Mairie dans la salle Savaron.

Pour ce qui concerne la maison des aidants, elle indique que la visite initialement fixée le 30 mai ne sera finalement pas possible car le Directeur des Politiques Gérontologique est absent ce jour.

Monsieur PEYRE indique que nous sommes toujours dans les temps pour la maison des aidants.

Madame JOSEPH explique que pour les aides facultatives il y a eu beaucoup de débats et que nous les poursuivrons, il y aura une autre réunion dans peu de temps.

Les élus se sont réunis avec l'administration et un document de travail suivra qui sera soumis au Président. Il y aura également une présentation en bureau municipal.

Madame BRIAT indique qu'il faut un chiffrage.

Madame JOSEPH insiste sur le fait qu'une démarche de coordination avec le Département est nécessaire.

Madame GUILLAUME indique que dans les dernières demandes on retrouve des dossiers de 2015 et 2016 et il y a 35 % de nouvelles demandes.

Madame JOSEPH explique que c'est lié à la crise, la précarité et la pauvreté augmentent.

Madame GUILLAUME insiste sur le fait que la hausse est importante, et que si le conseil d'administration ne prend pas de décision, l'administration ne doit pas mettre en musique si la décision n'est pas prise par le Conseil.

Monsieur CLAUDE indique que le 17 mars les membres du CA ont voté la baisse du montant des aides facultatives de 188 000 euros en direction des familles suite à une réunion des élus du CA.

Madame JOSEPH indique qu'il faut en parler au Conseil Départemental, il faut de la concertation et une réflexion. Les familles ne sont pas de notre compétence.

Madame STRUSS explique qu'on a voté mais pas pour son application.

Madame JOSEPH indique qu'il a été acté la décision de rencontrer le département dès qu'on aura un retour et le Conseil d'Administration sera informé. Elle explique également qu'il y a des recours possibles pour les usagers.

Monsieur MAQUAIRE-BEAUSOLEIL indique qu'il faut des discussions avec les partenaires mais il faudrait assumer le vote en CA qui a forcément des conséquences.

Madame BRIAT alerte sur le fait qu'on a déjà dépensé plus de 50 %.

Madame JOSEPH souhaite laisser une chance au dialogue. Le Conseil départemental n'assume pas ses missions. La tête de file du social c'est finalement le CCAS. On a de quoi défendre une coordination avec le Conseil départemental.

Madame BRIAT indique que le Conseil départemental c'est la tutelle. Le CCAS donne beaucoup plus que le Département.

Monsieur RODRIGUES indique qu'il avait compris comme Monsieur CLAUDE, il avait compris que la baisse était effective avant la réunion avec le Département. Il indique qu'il aurait pris la même décision que le directeur.

Madame STRUSS évoque le fait qu'il ne faut pas mettre en difficulté les usagers.

Madame GUILLAUME questionne de savoir ce que l'on fait si le RDV est en septembre ?

Madame JOSEPH indique que nous devons mettre en œuvre.

Madame STRUSS demande si on peut prévenir les usagers ?

Monsieur MAQUAIRE-BEAUSOLEIL intervient en disant que plus on retarde plus ça va être compliqué.

Madame STRUSS propose de voter et de prévenir les associations des décisions prises.

Madame JOSEPH prévoit de faire une réunion exceptionnelle avant le prochain CA mais qu'il faut rencontrer le Département. Un courrier aux associations peut-être également envisagé.

Madame GUILLAUME explique que c'est trop long.

Madame JOSEPH indique qu'on a relancé et que s'il n'y a pas de suite, la rupture va être terrible.

Madame BRIAT indique que la décision crée l'obligation. Est-ce qu'on est dépendant de l'allocation départementale ? On ne peut pas attendre le bon vouloir du département. On pourrait appliquer les mêmes règles qu'au département dans ce domaine.

Madame JOSEPH indique que nous jouons le rôle de chef de file.

Madame GUILLAUME indique que notre règlement intérieur n'est pas appliqué. Elle informe qu'elle accorde des aides à des personnes qui dépassent le plafond.

Madame JOSEPH précise que c'est une source d'économie mais qu'il y a des mesures dérogatoires.

Monsieur MAQUAIRE-BEAUSOLEIL insiste sur le fait qu'une réunion doit être organisée.

Monsieur MIQUEL indique que la note sera arbitrée par le Maire-Président et présentée en Bureau Municipal. On est dans un rapport de force avec le Conseil départemental, on ne pourra pas aller au-delà de nos limites.

Madame JOSEPH indique que c'est un tournant important. Nous ferons une réunion exceptionnelle du Conseil d'administration pour balayer tout cela.

**L'ordre du jour étant épuisé,
Madame la Vice-Présidente clos la séance à 19 h 30.**

Le Président du CCAS,


Olivier BIANCHI

Le Secrétaire de séance,


David CLAUDE